

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE

15/05/2018

N° E18000149 /38

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

**Décision désignation commission ou commissaire**

Vu enregistrée le 04/05/2018, la lettre par laquelle le maire de SAINT MARCEL demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

*l'élaboration du plan local d'urbanisme de SAINT MARCEL (Savoie) ;*

Vu le code de l'environnement ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** :Monsieur Christian ADAM est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** :Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3** :La présente décision sera notifiée au maire de SAINT MARCEL et à Monsieur Christian ADAM.

Fait à Grenoble, le 15/05/2018

Pour le Président,  
Le Vice-président

  
C. SOGNO